



Plan stratégique de l'ICANN

juillet 2008 – juin 2011

Plan stratégique de l'ICANN, juillet 2008 - juin 2011

Table des matières

Contenu

Mission de l'ICANN.....	3
Lettre du président du conseil d'administration et du président-directeur général.....	4
Contexte du plan de l'ICANN	6
Priorités stratégiques pour les trois prochaines années.....	8
Annexe 1 : Planning de réalisation des principaux objectifs	12
Annexe 2 : Activités et initiatives pour chaque priorité stratégique.....	16
1. Mettre en œuvre des IDN et de nouveaux gTLD.....	16
2. Améliorer la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques de l'Internet.....	18
3. Surveiller la diminution de l'espace d'adressage IPv4 et fournir le leadership dans la promotion d'IPv6	19
4. Maintenir et améliorer la confiance au sein du marché des gTLD	20
5. Viser l'excellence dans les principales opérations.....	22
6. Renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins	24
7. Renforcer la responsabilité et la gouvernance	27
8. Garantir la stabilité et la responsabilité financières	29
Annexe 3 : Développement du plan stratégique de juillet 2008 – juin 2011	30
Annexe 4 : Adaptation des initiatives aux principaux défis et opportunités	31

Plan stratégique de l'ICANN, juillet 2008 - juin 2011

Mission de l'ICANN

Depuis la création de l'ICANN, la communauté Internet a vigoureusement débattu de sa mission et des valeurs qui guident ses actions et les a examinées de près. Cette discussion approfondie, globale et ascendante a été intégrée dans les statuts, la mission et les valeurs principales de l'ICANN.

La mission limitée et distincte de l'ICANN est clairement définie dans l'Article I de ses statuts.

La mission de la Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur Internet (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – « ICANN ») est de coordonner, à un niveau général, les systèmes mondiaux d'identificateurs uniques de l'Internet et notamment d'en assurer la stabilité et la sécurité d'exploitation. En particulier, l'ICANN :

1. coordonne l'allocation et l'attribution des trois ensembles d'identificateurs uniques pour l'Internet, à savoir :
 - a. les noms de domaines (formant un système appelé « DNS ») ;
 - b. les adresses de protocole Internet (« IP ») ainsi que les numéros de systèmes autonomes (Autonomous Systems – « AS ») ; et
 - c. les numéros des ports de protocoles et des paramètres.
2. coordonne l'exploitation et l'évolution du système des serveurs racines des noms du DNS.
3. coordonne le développement des politiques associées de façon raisonnable et pertinente à ces fonctions techniques.

L'ICANN est une organisation internationale et multilatérale à but non lucratif. Elle est devenue l'organe mondial officiel des moyens techniques et organisationnels permettant d'assurer la stabilité et l'interopérabilité du DNS, la distribution continue et équitable des adresses IP et l'enregistrement correct des paramètres des protocoles.

Principales valeurs de l'ICANN

Les statuts de l'ICANN exposent ses principales valeurs comme faisant partie de sa mission. En la menant à bien, l'ICANN doit être guidé dans ses décisions et actions par les principales valeurs suivantes :

1. Préservation et amélioration de la stabilité opérationnelle, de la fiabilité, de la sécurité et de l'interopérabilité mondiale de l'Internet
2. Respect de la créativité, de l'innovation et de la diffusion des informations rendues possibles par l'Internet en limitant les activités de l'ICANN aux questions relevant de sa mission exigeant ou bénéficiant substantiellement d'une coordination mondiale.
3. Dans la mesure du possible et selon les besoins, en déléguant des fonctions de coordination ou en reconnaissance le rôle en matière politique à d'autres entités responsables reflétant les intérêts des parties intéressées.
4. Recherche et soutien une participation étendue et éclairée reflétant la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décision.
5. Dans la mesure du possible et selon les besoins, recours aux 5 mécanismes des marchés afin de favoriser et consolider un environnement compétitif.
6. Introduction et soutien de la concurrence en termes d'enregistrement des noms de domaines dans la mesure du possible et dans l'intérêt du public.
7. Emploi de mécanismes de développement de politiques ouverts et transparents qui (i) favorisent les décisions bien informées fondées sur des conseils experts et (ii) assurent que les entités les plus concernées sont en mesure d'aider le processus de développement des politiques.
8. Prise de décisions par l'application neutre et objective de politiques documentées, en toute intégrité et équité.
9. Rapidité d'action permettant de répondre aux besoins de l'Internet tout en obtenant des commentaires éclairés émanant des entités les plus concernées, et ce, dans le cadre du processus de prise de décision.
10. Responsabilité continue vis à vis de la communauté Internet par le biais de mécanismes permettant d'améliorer l'efficacité de l'ICANN.
11. Tout en restant ancré dans le secteur privé, reconnaître que les gouvernements et autorités publiques sont responsables des politiques publiques et tenir compte légitimement des recommandations émanant des gouvernements ou des autorités publiques.

Lettre du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Décembre 2007

À toutes les parties intéressées

Le présent document définit l'orientation stratégique de l'ICANN pour les trois prochaines années. Il représente l'aboutissement de nombreuses heures de travail au sein du conseil d'administration et de l'ensemble de la communauté de l'ICANN. L'élaboration de ce plan a débuté par des consultations qui ont eu lieu à San Juan en juin 2007. S'en est suivie une consultation étendue avec la communauté, qui inclut notamment notre première session avec interprétation simultanée en anglais, en français, en russe et en espagnol. Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux et celles, individus et organisations, qui ont contribué à cet effort de planification majeur.

L'ICANN défend un Internet mondial unique et interopérable, possible grâce, en partie, à une coordination efficace d'identificateurs uniques et au développement de politiques essentielles à une telle coordination. Dans cette perspective, il est crucial que l'organisation et le processus décisionnel de l'ICANN reflètent le caractère universel de l'Internet dans le multilatéralisme et la responsabilité de la Société pour un regroupement mondial.

Durant la période couverte par ce plan (d'ici mi-2011), des changements notoires vont se produire au niveau de l'Internet comme au sein de l'ICANN. Ce plan stratégique définit le comportement de l'ICANN face aux opportunités et aux défis auxquels nous nous attendons à être confrontés au cours des trois prochaines années, et expose les ambitions de développement de l'ICANN dans un certain nombre de domaines importants.

À l'échéance de ce plan, le déploiement à grande échelle de nouveaux domaines génériques de premier niveau et la formulation de noms de domaine dans les différents scripts/langages du monde entier seront devenus une réalité. Afin qu'une telle évolution soit possible, l'ICANN créera des systèmes extensibles. Nous soutiendrons le développement d'un réseau mondial de registres et de registraires qui, en échange, proposeront des services de noms de domaine dans différents scripts, de sorte à gagner la confiance de l'utilisateur sur ce marché. L'ICANN veillera à l'application effective de politiques efficaces, en consultation avec une communauté mondiale multilatérale représentative d'intervenants bénéficiant d'un réel soutien, par des processus ascendants et consensuels, renforcés par les connaissances tirées du processus d'examen.

Autre changement important pour l'Internet même : l'adoption généralisée de l'IPv6 en tant que norme d'adressage. L'ICANN travaillera en collaboration avec la communauté Internet afin de mettre en place des processus fiables et équitables pour

Plan stratégique de l'ICANN, juillet 2008 - juin 2011

la gestion de l'attribution des adresses IPv4 encore disponibles ; nous soutiendrons et développerons également toutes pratiques favorisant l'adoption de l'IPv6.

Sécurité et stabilité resteront nos priorités et l'ICANN, en collaboration avec d'autres intervenants, s'efforcera de renforcer et de protéger ces deux caractéristiques dans la sphère de l'Internet, en accordant une attention particulière à notre propre mission, qui est de protéger la sécurité et la stabilité des systèmes Internet d'identificateurs uniques.

À l'échéance de ce plan, l'ICANN sera devenue une organisation d'envergure internationale qui répondra à l'ensemble des critères définis par l'accord conjoint de projet conclu avec la Chambre de commerce américaine pour passer à une gestion totale par le secteur privé. Elle bénéficiera de l'approbation de ses parties prenantes et de ses homologues, et sera reconnue comme une organisation appliquant les meilleures pratiques en termes de responsabilité et de transparence. L'ICANN aura acquis une sécurité financière grâce à des réserves suffisantes pour faire face aux crises et grâce également à une diversité de sources de revenus sécurisées.

Aussi ambitieux que ces objectifs puissent paraître, ils n'en sont pas moins importants et réalisables. Nous sommes impatients de travailler avec la communauté de l'ICANN et d'autres intervenants de la communauté Internet, afin de proposer à tous les internautes le fruit de cette collaboration vitale.

Cordialement,

Peter Dengate-Thrush
Président du conseil d'administration

Paul Twomey
Président-directeur général

Contexte du plan de l'ICANN

Ce plan stratégique définit les priorités de l'ICANN sur les trois prochaines années. Ces priorités ont été élaborées en consultation avec la communauté afin de répondre à ce que celle-ci perçoit comme les principaux défis et opportunités qui se présenteront à l'organisation. Le contexte de planification dont il est question est défini ici en termes de défis environnementaux et organisationnels.

Les principales modifications apportées au plan stratégique de l'année passée résident dans l'importance accrue donnée à l'impact de l'introduction imminente de noms de domaines internationalisés (Internationalized Domain Names – IDN) et de nouveaux noms de domaine génériques de premier niveau (generic Top Level Domain – gTLD), ainsi que dans la reconnaissance de l'impact de la réduction de la réserve d'adresses Ipv4 non attribuées de l'IANA au cours de la période couverte par ce plan.

Principaux défis environnementaux

- i. Le développement constant de l'Internet en tant que moyen de communication à l'échelle mondiale et la nécessité pour l'ICANN de répondre aux exigences d'une base de parties prenantes des quatre coins du monde
- ii. L'importance accrue de l'infrastructure de l'Internet pour une large gamme d'applications critiques commerciales et de communications
- iii. La stabilité et la sécurité du système de noms de domaines (DNS) dans un environnement où les attaques se font de plus en plus fréquentes et de plus en plus sophistiquées, ainsi que l'utilisation d'identifiants uniques pour faciliter et déguiser ces attaques
- iv. Les nombreux comportements abusifs et malveillants dans l'environnement Internet qui sont importants mais dont l'ICANN ne peut être tenue responsable
- v. Le maintien de la stabilité face à l'évolution attendue avec l'augmentation du nombre de périphériques connectés à Internet, du nombre d'utilisateurs et du nombre de noms de domaine suite à l'introduction d'IDN et du processus de nouveaux gTLD
- vi. Les modifications de la constitution de la communauté de l'ICANN découlant de la mise en œuvre d'IDN, notamment l'augmentation du nombre de registraires et de registrants dans le monde entier

- vii. La réduction de la réserve d'adresses IPv4 non attribuées de l'IANA aux seuls registres Internet régionaux (Regional Internet Registry - RIR) d'ici 2011
- viii. L'évolution constante des applications et des modèles commerciaux qui ont recours à l'Internet, notamment le marché des noms de domaines et les algorithmes de publicité en ligne
- ix. La fracturation possible du système actuel, entraînée peut-être par l'insatisfaction éprouvée vis à vis de ce que l'on estime être des restrictions imposées par les protocoles techniques ou par les actes d'un ou de plusieurs gouvernements
- x. Le rôle approprié que doit jouer l'ICANN dans le vaste groupe d'entités internationales et autres entités de gouvernance mondiale intervenant dans les fonctions de l'Internet

Principaux défis organisationnels

- i. L'évolution de l'ICANN vers une gestion par le secteur privé et les questions de structure connexes
- ii. Le maintien d'un niveau optimal de transparence et de responsabilité
- iii. L'obligation organisationnelle définie dans les statuts, à savoir la révision régulière des structures de l'ICANN
- iv. L'obligation constante de réviser et de renouveler les processus de l'ICANN afin de fonctionner efficacement et de façon rentable

Plan stratégique de l'ICANN, juillet 2008 - juin 2011

- v. Des augmentations substantielles du volume de travail à effectuer en matière de politiques et de gestion
- vi. La gestion efficace du développement opportun des politiques dans une organisation composée principalement de bénévoles
- vii. Le maintien d'une communication efficace avec une audience mondiale de participants à l'ICANN ayant différents niveaux de connaissances sur le fonctionnement du DNS

Priorités stratégiques pour les trois prochaines années

Face aux défis et opportunités les plus probables sur les trois années à venir, les priorités suivantes ont été définies par et pour la communauté de l'ICANN. Ces priorités reflètent le rôle et les responsabilités assumés en permanence par l'organisation, ainsi que les opportunités particulières rencontrées à l'heure actuelle.

1. Mettre en œuvre les IDN et les nouveaux gTLD

L'une des principales priorités de l'ICANN pour les trois prochaines années sera de mettre en œuvre deux des changements les plus importants jamais apportés à l'espace de noms : l'introduction des noms de domaines internationalisés (IDN) au premier niveau et la mise en œuvre d'un processus pour l'introduction des nouveaux gTLD. L'introduction des IDN pourrait ouvrir la porte à des milliards de personnes de la communauté Internet mondiale qui seront alors en mesure d'utiliser des domaines de premier niveau dans leur script natal. Le processus des nouveaux gTLD accroîtra substantiellement la concurrence et le choix des consommateurs sur le marché des gTLD et offrira le potentiel d'applications innovantes, créatives et précieuses des TLD pour les utilisateurs de l'Internet. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Terminer le processus de politiques pour les ccTLD des IDN associés aux domaines dotés d'un code à deux lettres ISO 3166-1 (IDNC) durant la période couverte par le plan, et prendre en charge ce processus intensif dans le but d'obtenir l'intégration des IDNC du premier code de pays dans la racine d'ici fin 2008/début 2009.
- b. Mettre en œuvre la première des chaînes de nouveaux TLD dans la racine d'ici fin 2008/début 2009.
- c. Veiller à ce que les processus de validation et de mise en œuvre des nouveaux gTLD (y compris la gestion des objections) soient réguliers et effectués selon une cartographie publiée des processus et dans des délais prévisibles acceptables par la communauté d'ici 2010.

2. Améliorer la sécurité et de la stabilité des identificateurs uniques de l'Internet

La stabilité et la sûreté de fonctionnement de ces systèmes d'identificateurs uniques sont cruciales à la mission de l'ICANN. À mesure qu'augmentent la fréquence et la sophistication des attaques et autres comportements malveillants, l'ICANN et sa communauté doivent continuer à améliorer la résistance du DNS et renforcer son aptitude à maîtriser ces faits. À mesure que s'amplifient la nature des attaques et les comportements malveillants, l'ICANN doit collaborer avec les autres intervenants dans ce domaine afin de clarifier son propre rôle et trouver en commun des solutions aux problèmes qui dépassent la mission d'une seule entité. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. D'ici fin 2008, soumettre un plan qui définit le rôle de l'ICANN dans la sécurité de l'Internet, identifier les partenaires appropriés et commencer une action conjointe début 2009 au plus tard. Définir le rôle de l'ICANN de sorte

que la portée de son action, les coûts et les résultats fournis soient bien compris et acceptés par la communauté et le conseil d'administration.

- b. Réaliser et mettre en œuvre le propre plan de sécurité de l'ICANN d'ici fin 2008 et conduire un audit réussi d'ici fin 2009.
- c. En consultation avec les participants, être prêts à signer numériquement la racine à l'aide de la technologie DNSSEC d'ici fin 2008.
- d. Établir un programme en partenariat avec les organismes ccTLD régionaux et autres organismes appropriés pour collaborer avec les opérateurs de ces ccTLD dans les pays en développement sur les problèmes de sécurité et de stabilité d'ici 2009.
- e. Collaborer avec la communauté de l'ICANN pour s'assurer que le DNS reste solide face à la sophistication croissante des attaques pendant la durée de ce plan, l'ICANN contribuant largement à cet objectif.

3. Surveiller la diminution de l'espace d'adressage IPv4 et fournir le leadership dans la promotion d'IPv6

Pendant la durée de ce plan, la réserve d'adresses IPv4 non attribuées de l'IANA sera épuisée. Certaines parties de la communauté Internet auront déjà commencé à adopter IPv6. L'Internet doit rapidement devenir entièrement compatible avec à la fois IPv4 et IPv6. L'ICANN devra collaborer avec la communauté Internet pour gérer la diminution des adresses IPv4, encourager l'essor de l'adressage IPv6 et garantir l'interopérabilité d'IPv4 et IPv6 dans le DNS. L'action de l'ICANN dans ce domaine fera l'objet d'un suivi actif de la part du conseil d'administration et de la communauté pendant la durée de ce plan, et l'ICANN soutiendra les initiatives des autres participants et coordonnera l'activité en fonction des besoins. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Collaborer avec le NRO et les RIR pour déterminer la combinaison de surveillance et de règles appropriée pour faire face à l'épuisement imminent des adresses IPv4 au niveau mondial et dans chaque région, dans l'objectif de décrire les politiques et les approches du problème d'ici fin 2008.
- b. Fournir le leadership concernant l'adoption d'IPv6, notamment en assurant la disponibilité de tous les services ICANN via IPv6 d'ici le milieu de l'année 2009 (la transition ayant été réalisée auparavant pour de nombreux services)
- c. Identifier les principaux obstacles techniques et commerciaux aux niveaux matériel et logiciel entravant l'adoption d'IPv6 pendant la durée du plan.
- d. Encourager une solution de niveau production pour la sortie d'IPv6 en persuadant les principaux services Internet de la nécessité d'offrir une disponibilité complète via IPv6 (tel qu'un service de recherche, ou tout autre service au consommateur) d'ici la fin de la période couverte par ce plan.

4. Maintenir et améliorer la confiance au sein du marché des gTLD

ICANN a la responsabilité de bâtir la confiance des utilisateurs sur le marché des gTLD en s'assurant que les registres et les bureaux d'enregistrement fonctionnent en conformité avec leurs contrats et les politiques de l'ICANN, notamment la protection des données des registrants en cas de défaillance des registres ou des bureaux

d'enregistrement. L'introduction des nouveaux gTLD et IDN constituera une opportunité pour le développement des registres et des bureaux d'enregistrement à l'échelle mondiale. ICANN doit s'assurer que ses processus métier sont adaptés à cette croissance et établir la confiance des bureaux d'enregistrement dans les nouveaux marchés. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Poursuivre l'effort de mise en conformité afin de s'assurer que tous les registres et tous les bureaux d'enregistrement sont en totale conformité et ont réalisé des audits réussis d'ici la fin de la durée de ce plan (et annuler l'enregistrement des registres et des bureaux d'enregistrement non conformes).
- b. S'assurer de la conformité de tous les bureaux d'enregistrement en matière de dépôt de données d'ici fin 2008.
- c. Augmenter la diversité mondiale des registres et des bureaux d'enregistrement pendant la durée de ce plan pour établir des contrats avec au moins 50 entités en dehors de l'Amérique du Nord pendant la durée de ce plan.

5. Viser l'excellence dans les principales opérations

Bien qu'il y ait eu des améliorations substantielles en termes de réalisation des principales activités ces dernières années, l'ICANN est voué à constamment affiner ses processus pour améliorer davantage encore la réalisation de ses fonctions principales. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Maintenir les niveaux de service de l'IANA pendant la durée de ce plan, notamment gérer la charge croissante provenant des nouveaux gTLD et IDN
- b. Maintenir les niveaux de service pour les tâches de registres et des bureaux d'enregistrement des gTLD pendant la durée de ce plan, notamment gérer la charge croissante provenant des nouveaux gTLD et IDN

6. Renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins

L'ICANN s'attache toujours à améliorer son efficacité et son rendement. Pendant la durée de ce plan, l'ICANN fera face à d'autres difficultés alors qu'elle cherchera à affiner et à renforcer ses processus afin de maîtriser les changements apportés par l'introduction des IDN et des nouveaux gTLD. Il conviendra en particulier de renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN en examinant et en mettant en œuvre les changements convenus, la mondialisation des processus de l'ICANN, en améliorant davantage le processus des politiques et en augmentant la participation dans l'ICANN. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Développer des instruments de mesure pour évaluer la participation à l'ICANN et établir des objectifs pour améliorer la participation d'ici fin 2008 ; mettre en œuvre des plans pour atteindre ces objectifs d'ici la fin de la durée de ce plan.
- b. Achever la mise en œuvre d'une politique de traduction convenue d'ici la fin de la période de ce plan.
- c. Réaliser les études dans les délais et mettre en œuvre les modifications.
- d. Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement pour les participants de l'ICANN d'ici fin 2008 ; former 20 membres de la communauté pour la fonction de leader bénévole d'ici fin 2009.

- e. Développer la capacité à opérer au niveau mondial (en assurant notamment la disponibilité de toutes les informations et de tous les processus métier pertinents) dans les langues spécifiées par la politique de traduction d'ici fin 2010.

7. Renforcer la responsabilité et la gouvernance

Pendant la durée de ce plan, l'ICANN mettra en œuvre d'autres améliorations de la responsabilité et de la transparence et prendra en compte les changements structurels qui feront partie de la prochaine phase de son évolution en tant qu'organisation. Elle travaillera en outre avec d'autres intervenants de l'arène internationale pour faire progresser les questions de gouvernance de l'Internet et faciliter la compréhension continue de cet écosystème. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Poursuivre la transition vers la gestion du secteur privé et améliorer l'internationalisation pendant la durée de ce plan.
- b. Réaliser des audits annuels réussis de la responsabilité et de la transparence pendant la durée de ce plan.
- c. Participer avec succès à l'IGF pendant la durée de ce plan.

8. Garantir la stabilité et la responsabilité financières

L'ICANN s'engage vis-à-vis de sa communauté à continuer à gérer ses finances d'une manière transparente et responsable. Cela signifie que la planification et le processus budgétaire doivent être ouverts et transparents pour la communauté. La manière dont ses activités sont planifiées, les résultats de ses activités et leur coût doivent être absolument clairs. De plus, l'ICANN doit s'employer à assurer un avenir financier solide avec une gamme diversifiée de sources de revenus et une réserve financière pour garantir la pérennité de sa mission face aux défis financiers. Les objectifs principaux de cette priorité sont les suivants :

- a. Financer complètement une réserve financière équivalente aux frais de fonctionnement d'une année en trois à cinq ans.
- b. D'ici fin 2008, déterminer la viabilité de sources de revenus alternatives, notamment les mises aux enchères de ressources si besoin, la modification de la combinaison de revenus, ainsi que d'autres solutions pouvant être évaluées par la communauté.
- c. Développer des plans financiers (revenus et dépenses) et des projections de volume à long terme pour gérer divers scénarios résultant de l'introduction des nouveaux TLD et IDN d'ici fin 2008, et initialement dans le cadre du processus d'élaboration du budget et de planification de l'exercice 2009.

Annexe 1 : Planning de réalisation des principaux objectifs

Le diagramme ci-dessous présente le planning de réalisation des éléments clés du plan. Le texte résume les objectifs décrits dans les pages 7 à 10. Les cases grisées indiquent les périodes durant lesquelles les objectifs sont en cours de réalisation. Le cercle au début d'une flèche indique la date à laquelle les objectifs initiaux seront visibles. Les jalons clés finaux sont indiqués par un losange. Si une activité n'est pas marquée par un losange, cela signifie qu'elle est en cours.

	Juil.- Déc. 2008	Janv.- Juin 2009	Juil.- Déc. 2009	Janv.- Juin 2010	Juil.- Déc. 2010	Janv.- Juin 2011
1. Mettre en œuvre les IDN et les nouveaux gTLD						
1a. Processus de politique pour les ccTLD des IDN associés aux codes à deux lettres ISO 3166-1		●	—	—	—	◆
1a. Processus intensif pour obtenir l'intégration des IDNC du premier code de pays dans la racine		◆				
1b. Première des chaînes de nouveaux TLD dans la racine		◆				
1c. Validation et mise en œuvre régulières des nouveaux gTLD (incluant la gestion des objections)		●	—	—	—	◆
2. Améliorer la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques de l'Internet						
2a. Fournir un plan qui définit le rôle de l'ICANN dans la sécurité de l'Internet	◆					
2a. Commencer la collaboration sur la sécurité avec les partenaires		◆	—	—	—	—
2b. Établir le plan de sécurité de l'ICANN	◆					
2b. Auditer le plan de sécurité			◆			
2c. Être prêt à signer la racine à l'aide de la technologie DNSSEC	◆					
2d. Établir le programme de sécurité en partenariat avec les organismes ccTLD régionaux		◆				

	Juil.- Déc. 2008	Janv.- Juin 2009	Juil.- Déc. 2009	Janv.- Juin 2010	Juil.- Déc. 2010	Janv.- Juin 2011
3. Surveiller la diminution de l'espace d'adressage IPv4 et fournir le leadership dans la promotion d'IPv6						
3a. Collaborer avec le NRO et les RIR pour décrire les politiques et les méthodes à adopter face à la diminution des adresses IPv4	◆					
3b. Rendre tous les services de l'ICANN disponibles via IPv6		◆				
3c. Encourager une solution de niveau production pour la sortie d'IPv6	●—————◆					
4. Maintenir et améliorer la confiance au sein du marché des gTLD						
4a. Tous les registres et tous les bureaux d'enregistrement ont effectué un audit réussi (ou leur enregistrement est annulé)	●—————◆					
4b. Tous les bureaux d'enregistrement sont conformes en matière de dépôt de données	◆					
4c. Augmenter la diversité mondiale des registres et des bureaux d'enregistrement en établissant des contrats avec au moins 50 entités en dehors de l'Amérique du Nord		●—————◆				
5. Viser l'excellence dans les principales opérations						
5a. Maintenir les niveaux de service de l'IANA notamment en gérant la charge croissante pour les nouveaux gTLD et IDN						
5b. Maintenir les niveaux de service des registres et des bureaux de l'enregistrement des gTLD notamment en gérant la charge croissante pour les nouveaux gTLD et IDN						

	Juil.- Déc. 2008	Janv.- Juin 2009	Juil.- Déc. 2009	Janv.- Juin 2010	Juil.- Déc. 2010	Janv.- Juin 2011
6. Renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins						
6a. Développer des instruments de mesure pour évaluer la participation dans l'ICANN	◆					
6a. Implémenter pour atteindre ces objectifs						
6b. Mettre réellement en œuvre une politique de traduction convenue	●					◆
6c. Réaliser les études dans les délais et mettre en œuvre les modifications						
6d. Développer et mettre en œuvre un programme de développement pour les participants à l'ICANN	◆					
6d. Former 20 membres de la communauté pour jouer un rôle de leader bénévole			◆			
6e. Développer la capacité à opérer mondialement dans les langues spécifiées par la politique de traduction	●					◆

	Juil.- Déc. 2008	Janv.- Juin 2009	Juil.- Déc. 2009	Janv.- Juin 2010	Juil.- Déc. 2010	Janv.- Juin 2011
7. Renforcer la responsabilité et la gouvernance						
7a. Poursuivre la transition vers la gestion du secteur privé et améliorer l'internationalisation						
7b. Effectuer des audits annuels réussis de la responsabilité	◆		◆		◆	
7c. Participer avec succès à l'IGF						
8. Garantir la stabilité et la responsabilité financières						
8a. Financer complètement une réserve financière équivalente aux frais de fonctionnement d'une année						
8b. Déterminer la viabilité de sources de revenus alternatives	◆					
8c. Développer des plans financiers et des projections de volume à long terme pour gérer divers scénarios provenant des nouveaux gTLD et IDN	◆					

Annexe 2 : Activités et initiatives pour chaque priorité stratégique

Ce plan stratégique définit les priorités et les résultats de la communauté de l'ICANN. La réalisation de ces objectifs requiert un plan de mise en œuvre qui est décrit dans le plan opérationnel annuel de l'ICANN. Alors que le plan stratégique intègre une vision sur trois ans, le plan opérationnel examine les tâches qui seront accomplies dans l'année suivante et le budget requis pour réaliser ces tâches.

L'énumération de ces tâches dans cette annexe répond à ces deux aspects. Tout d'abord, la liste des tâches permet de dessiner une image plus précise des activités qui seront exécutées en soutien aux priorités et objectifs définis dans le plan stratégique. Deuxièmement, elle établit un lien entre le plan stratégique et les prochains plans opérationnels annuels en garantissant que le plan de travail et le budget de l'ICANN peuvent être liés au plan stratégique. Dans le plan opérationnel, ces activités sont également décrites en termes de résultats pouvant être obtenus en une seule année.

1. Mettre en œuvre des IDN et de nouveaux gTLD

Noms de domaine internationalisés (IDN, Internationalized Domain Names)

- 1.1. Continuer de faciliter la délégation des noms de domaines internationalisés (IDN) et assurer une expérience positive des utilisateurs en créant des forums pour l'échange d'informations, en intégrant les aspects techniques et politiques, les aspects associés au gouvernement et les communications en un plan de programme, puis exécuter celui-ci en fonction des objectifs, par le biais d'une collaboration.
- 1.2. Aborder les questions techniques nécessaires à une délégation homogène et à l'utilisation des IDN en facilitant : le test et l'analyse des IDN d'essai, la création de normes et directives par la communauté technique, la possibilité de tests et de correction des applications logicielles utilisant les IDN.
- 1.3. Coordonner les activités de toutes les organisations de soutien et Comités consultatifs de l'ICANN afin de faciliter la création de politiques pour aborder les besoins de chaque communauté en matière d'IDN.
- 1.4. Prévoir la coordination technique d'un système de noms de domaines de premier niveau qui soit plus multilingue, au sein duquel une spécialisation linguistique sera exigée pour aboutir à une coordination efficace. Créer une capacité interne à l'échelon de l'ICANN et avoir recours à des experts externes en matière de conflits et d'analyse des questions relatives aux langues.
- 1.5. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication afin d'assurer que toutes les régions bénéficient des avantages de l'introduction des IDN. Mener des activités d'information et d'éducation concernant le déploiement prévu des TLD en IDN.
- 1.6. Développer les processus de l'IANA et autres dispositifs de sécurité pour permettre la délégation cohérente des IDN dans la zone racine, de façon à assurer la stabilité et la sécurité constantes du DNS.
- 1.7. Soutenir les efforts de développement de l'Organisation de soutien des noms des codes de pays (country code Names Supporting Organization – ccNSO) afin que les systèmes des noms de domaine géographiques de premier niveau

(country code Top Level Domain – ccTLD) puissent bénéficier des avantages de ce développement pour leurs communautés.

- 1.8. Poursuivre l'exécution de la stratégie et du plan de programme afin de déléguer de nouveaux gTLD.

Nouveaux gTLD

- 1.9. Développer un plan de programme afin de mettre en œuvre une politique de consensus répondant aux objectifs de politiques développés par les organisations de soutien de l'ICANN et introduisant les nouveaux TLD dans la zone racine par le biais d'un processus prévisible, prédictible et sécurisé.
- 1.10. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication informant efficacement les utilisateurs de l'Internet, dans toutes les régions où s'applique la nouvelle politique sur le TLD, ainsi qu'un processus pour être candidat pour un nouveau domaine de premier niveau.
- 1.11. Développer les processus et procédures de l'ICANN pour gérer les questions de la communauté et les exigences concernant la participation au processus des nouveaux gTLD. Avoir recours aux expériences initiales qu'ont apportées les procédures d'application, d'évaluation et de délégation afin d'améliorer continuellement l'expérience des demandeurs et des utilisateurs. Établir les niveaux appropriés d'automatisation dans le processus des nouveaux gTLD, ainsi que les augmentations nécessaires des effectifs pour soutenir la demande de nouveaux gTLD.
- 1.12. Développer et mettre en œuvre un plan permettant d'accroître les effectifs et les ressources de l'IANA afin d'assurer l'efficacité lors de l'ajout des nouveaux gTLD à la zone racine, ainsi qu'un soutien constant pour les demandes de changement de la zone racine.
- 1.13. Coordonner les IDN et la mise en œuvre des nouveaux gTLD afin que les utilisateurs puissent profiter pleinement des avantages de ces deux programmes.
- 1.14. Intégrer les nouveaux gTLD et, en particulier, les domaines IDN de premier niveau, dans le groupe des clients à qui la fonction de liaison des registres de l'ICANN fournit des services.

2. Améliorer la sécurité et la stabilité des identificateurs uniques de l'Internet

- 2.1. Collaborer avec la communauté de l'ICANN et d'autres intervenants afin de développer une vue plus complète de la sécurité d'ensemble de l'Internet ; clarifier le rôle et les capacités de l'ICANN et établir le rôle que joue l'ICANN. Développer d'autres plans en fonction de ces travaux.
- 2.2. Collaborer avec les opérateurs des ccTLD, en particulier dans les pays en développement, afin de développer leur savoir-faire pour améliorer la sécurité. Envisager des options de financement à cette fin.
- 2.3. Renforcer la sécurité du système d'identificateurs en s'axant sur les éléments de l'infrastructure directement associés au système d'identificateurs :
 - 2.3.1. fournir des mécanismes permettant aux utilisateurs des identificateurs uniques de l'ICANN de valider ceux-ci de façon indépendante, à savoir en utilisant le DNSSEC (Domain Name System Security extensions – Extensions de sécurité du système des noms de domaines), des signatures numériques, des données de contrôle, etc.
 - 2.3.2. Effectuer la veille des technologies de sécurité à mesure de leur évolution, notamment des technologies DNSSEC, RPKI, etc. Soulever les problèmes et faire des recommandations, selon les besoins.
- 2.4. Continuer de renforcer la stabilité et la résilience du DNS :
 - 2.4.1. mettre en œuvre la duplication du serveur racine L.
 - 2.4.2. entreprendre une analyse plus détaillée et approfondie des opérations racine et de l'évolutivité.
 - 2.4.3. Déployer des secondaires fiables pour les zones administrées par l'IANA (par exemple, .ARPA, .IP6.ARPA, .URN.ARPA, etc.).
- 2.5. Collaborer avec les gouvernements, le secteur privé et la communauté de l'ICANN afin d'explorer la façon dont la communauté de l'ICANN et les intervenants pertinents peuvent le mieux mobiliser les ressources et les compétences pour aborder les problèmes liés à la sécurité, la stabilité et la résilience au-delà des intérêts et de limites de mission des groupes d'utilisateurs de l'Internet.

3. Surveiller la diminution de l'espace d'adressage IPv4 et fournir le leadership dans la promotion d'IPv6

- 3.1. En collaboration avec la communauté d'adressage, l'ICANN et les registres régionaux Internet fournir un leadership afin d'informer sur la diminution des adresses IPv4 non encore attribuées et les mesures nécessaires pour encourager l'adoption d'IPv6.
- 3.2. Réaliser une étude de tous les systèmes internes et externes de l'ICANN et développer un plan pour permettre à tous les systèmes appropriés de fonctionner sur IPv6.
- 3.3. Collaborer avec les participants pour développer et surveiller les procédures et les politique d'allocation pour les adresses IPv6, notamment les processus permettant de savoir à qui appartient quelles adresses et quels numéros AS sont associés à ces adresses afin de construire une base pour la vérification des adresses en vue de l'amélioration de la sécurité.
- 3.4. Engager des débats sur IPv6 auprès de la communauté large de l'Internet afin de mieux comprendre les obstacles qui freinent l'essor d'IPv6. Si nécessaire, collaborer avec les intervenants pour trouver des manières de répondre à ces problèmes.
- 3.5. Coordonner les actions des organisations de soutien et des comités consultatifs pour promouvoir la connaissance et l'essor d'IPv6.

4. Maintenir et améliorer la confiance au sein du marché des gTLD

Respect des contrats

- 4.1. Continuer d'améliorer le respect des contrats grâce au développement de la fonction de respect, basée sur les commentaires de la communauté des gTLD. Fournir des rapports réguliers sur les activités, les résultats d'audits et les enquêtes.
- 4.2. Collaborer (par le biais d'ateliers, de réunion publiques et de forums en ligne) avec les registraires, les inscrits et les utilisateurs des gTLD afin d'identifier les éléments supplémentaires du programme de respect servant le mieux la mission et les défis de l'ICANN.
- 4.3. Développer les changements en fonction des indications fournies par les mécanismes de commentaires, afin de les incorporer dans le processus d'accréditation et dans les processus pertinents des politiques.
- 4.4. Établir des processus et collecter des données pour orienter effectivement les inscrits et autres plaignants vers une résolution appropriée des problèmes. Collecter et analyser les données afin de reconnaître les tendances et d'identifier les secteurs de problèmes potentiels associés au rôle de coordination technique de l'ICANN ; faire part de ces informations à la communauté. Œuvrer en partenariat avec les registraires des gTLD et consulter d'autres intervenants pertinents afin de créer des protections et des choix pour les inscrits, ainsi qu'une description claire des choix présentés sur le marché

Tâches de bureaux d'enregistrement gTLD

- 4.5. Faciliter les activités du marché d'enregistrement afin de favoriser la concurrence et le choix pour les consommateurs dans toutes les régions du monde, encourager l'innovation afin de développer d'autres marchés.
- 4.6. Développer des outils pour les registraires afin de leur permettre d'interagir facilement avec l'ICANN comme exigé par l'accord, et notamment l'échange des mesures de performance avec l'ICANN, l'accès aux informations et aux données utiles au fonctionnement des activités d'enregistrement.
- 4.7. En consultation avec les intervenants pertinents (y compris les registrants), identifier et mettre en œuvre des améliorations du processus d'accréditation et de l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement, et notamment développer des critères appropriés d'accréditation des bureaux d'enregistrement et améliorer les temps de traitement des candidatures.
- 4.8. Œuvrer en partenariat avec les registraires des gTLD afin de créer des protections et des choix pour les inscrits, par exemple en matière de dépôt de données et de description claire des choix présentés sur le marché.
- 4.9. Poursuivre les efforts d'information vers l'extérieur afin d'améliorer les relations avec la communauté mondiale de registraires des gTLD, afin de mieux comprendre leurs préoccupations et circonstances particulières tout en leur permettant également de mieux comprendre l'ICANN et ses politiques.
- 4.10. Identifier tous les éléments clés des services des noms et d'adresses ; collaborer en interne et avec les intervenants clés pour assurer que des procédures d'urgence adéquates existent. Ces intervenants comprennent l'ICANN, l'éditeur des zones racines, les opérateurs des serveurs racines, les

registres, les registraires, les RIR (Regional Internet Registry – registres Internet régionaux) et autres.

- 4.11. Étant donné la croissance potentielle des registres et des registraires, s'axer en particulier sur les façons de conserver les données des inscrits en cas d'échec d'entreprises.
- 4.12. Continuer de mettre en œuvre des plans de bascule technique pour l'ICANN afin de disposer de systèmes de bascule solides et totalement opérationnels d'ici la fin de cette période de planning stratégique.

5. Viser l'excellence dans les principales opérations

Opérations de l'IANA

- 5.1. Collaborer avec les clients (par exemple par le biais de groupes de travail) pour établir des cibles de performance acceptables d'une année à l'autre et satisfaire tous ces objectifs ; continuer de s'améliorer afin de pouvoir redéfinir ces objectifs par accord mutuel à mesure que de nouveaux niveaux de performance sont atteints.
- 5.2. Automatiser les processus de l'IANA si besoin est pour améliorer la productivité et l'efficacité.
- 5.3. Collaborer avec les clients afin que les opérations de l'IANA puissent inclure des services de validation pour les clients, conformément à l'évolution des normes de sécurité de la communauté.
- 5.4. Publier les processus et pratiques de l'IANA et se rapprocher des clients afin d'introduire des révisions et des adaptations si besoin est.
- 5.5. Fournir des données statistiques publiques sur la performance de l'IANA, et fournir l'accès au statut des demandes individuelles par des moyens publics ou confidentiels, selon les besoins.

Opérations des registres gTLD

- 5.6. Gérer les demandes de nouveaux services de registres conformément à la mise en œuvre des politiques par consensus, et fournir des informations au conseil de l'Organisation de soutien générique (Generic Supporting Organization – GNSO) afin d'améliorer les politiques en fonction des expériences.
- 5.7. Développer et mettre en place des méthodologies efficaces de comptes-rendus de commentaires pour toutes les politiques de consensus mises en œuvre, afin de permettre à la GNSO d'améliorer l'efficacité des politiques de consensus.
- 5.8. Mettre en œuvre de façon efficace et en temps voulu les politiques de consensus approuvées par le conseil d'administration. Ces tâches incluent des politiques anticipées de clauses contractuelles pour les registres et le Whois, ainsi que faciliter la délégation des nouveaux gTLD et IDN.
- 5.9. Développer une méthodologie afin de négocier et conclure de nouveaux contrats gTLD, de renouveler les contrats gTLD existants de façon standard, prévisible et prédictible, conformément aux nouvelles politiques consensuelles pour la délégation des nouveaux gTLD et aux clauses contractuelles des registres.

Systèmes organisationnels

- 5.10. gérer sélectivement les processus internes et externes avec des logiciels (et non avec des textes sur papier ou des méthodes ponctuelles) afin d'améliorer le flux et la transparence de l'information.
- 5.11. utiliser si possible une technologie qui facilitera l'accès aux informations de l'ICANN et à ses réunions à travers le globe.
- 5.12. pour des types appropriés d'information, utiliser des outils de traduction automatique pour que l'information soit disponible immédiatement en plusieurs langues.
- 5.13. assurer que l'infrastructure informatique interne de l'ICANN puisse fournir des outils modernes et fiables pour aider ses participants diversifiés dans le monde.

- 5.14. Mettre en œuvre des processus de gestion alignant la performance individuelle sur les objectifs stratégiques et opérationnels de l'ICANN. Continuer d'améliorer l'élaboration des rapports et le suivi avec pour objectif d'accroître constamment la performance en ligne de l'information mise à la disposition de la communauté. Continuer d'accroître l'aptitude de l'ICANN à gérer des travaux substantiels à l'échelon de toute sa communauté, à l'aide de techniques éprouvées de gestion de projets.
- 5.15. Continuer de développer des procédures d'intervention en cas de situations urgentes et d'échecs commerciaux potentiels des principales entités opérationnelles.

6. Renforcer le modèle multi-parties prenantes de l'ICANN afin de gérer l'accroissement des demandes et l'évolution des besoins

Participation

- 6.1. Collaborer avec la communauté de l'ICANN pour développer des instruments de mesure et des objectifs pour la participation.
- 6.2. En partenariat avec les regroupements d'utilisateurs et sur la base de la représentation et la sensibilisation régionales, développer et mettre en œuvre des plans pour faciliter la participation pour chaque groupe d'intervenants.
- 6.3. Mettre en œuvre un programme permettant d'améliorer et de développer les aptitudes et connaissances pertinentes des participants actuels et de la prochaine génération des dirigeants de l'ICANN.
- 6.4. Établir un programme d'information et d'éducation afin de familiariser les nouveaux participants à d'importants aspects de l'ICANN, notamment ses composantes techniques et commerciales.
- 6.5. Entreprendre une révision suivie du programme de réunions de l'ICANN afin d'assurer qu'il facilitera la réalisation de la mission de l'ICANN et qu'il encouragera la participation au processus de l'ICANN, notamment le soutien à la participation à distance. Déterminer le modèle approprié de l'ICANN, sa stratégie d'objectifs et de mise en œuvre, en organisant des réunions régionales d'information. Envisager ce que l'ICANN doit diriger et soutenir directement et ce qu'elle doit entreprendre de concert avec d'autres organisations ou avec leur soutien.
- 6.6. Continuer de collaborer avec la communauté des intervenants de l'ICANN afin de mettre en œuvre des programmes et activités (notamment le programme de bourses) pour accroître la participation des intervenants, en particulier pour encourager les participants potentiels dans les pays moins développés.
- 6.7. Continuer d'encourager la participation des ccTLD au ccNSO.
 - 6.7.1. En partenariat avec le ccNSO, identifier les sujets de préoccupation dans la communauté des ccTLD ; développer et mettre en œuvre des plans afin d'inclure des discussions élargies, ainsi que le soutien aux activités de l'ICANN et du ccNSO pour répondre à ces problèmes.
 - 6.7.2. Continuer à fournir une formation technique dans les ateliers régionaux afin d'encourager la gestion efficace des ccTLD et d'éduquer les participants au rôle que joue le ccNSO dans le développement des politiques de l'ICANN et de l'IANA.
 - 6.7.3. En partenariat avec le ccNSO, identifier le processus de développement à utiliser pour mettre en œuvre les changements des processus de l'IANA, en particulier en matière des demandes de changement des zones racines et autres demandes associées aux ccTLD.
- 6.8. Continuer d'améliorer l'aptitude des intervenants à participer aux processus de l'ICANN, y compris dans des langues autres que l'anglais :
 - 6.8.1. en mettant en œuvre une politique de traduction destinée à répondre efficacement aux objectifs de l'organisation et tenant compte des exigences des intervenants, de la nécessité d'avoir des programmes efficaces et économiques, et de l'objectif consistant à faciliter et simplifier la participation des personnes ne parlant pas l'anglais.

- 6.8.2. en collaborant avec la communauté afin de remanier les pratiques de soutien du développement des politiques et des affaires de l'ICANN pour qu'elles répondent aux besoins d'un public mondial.
- 6.9. Mieux informer la communauté et le processus de développement des politiques par le biais d'analyse économique et autre du marché des noms de domaine dans lequel cette recherche n'est pas directement disponible à partir des autres sources, en s'appuyant sur le travail commencé durant l'exercice 2008. Publier des textes (avec des traductions si nécessaire) afin d'aider la communauté à mieux comprendre les questions techniques et économiques, les besoins des utilisateurs et des registrants, les attentes et le comportement du marché, les modèles commerciaux, ainsi que les implications de ces facteurs dans le développement des politiques de l'ICANN et l'incidence de la politique de l'ICANN sur les utilisateurs de l'Internet.
- 6.10. Mettre en œuvre et affiner un plan de communications expliquant clairement la mission de l'ICANN et faisant part de ses activités et réalisations.

Renforcer les organisations de soutien et les comités consultatifs

- 6.11. Améliorer l'efficacité et l'action des organisations de soutien et des comités consultatifs, notamment :
 - 6.11.1. mener des examens indépendants et travailler en coopération avec la communauté afin de mettre en œuvre les améliorations des processus de toutes les organisations de soutien et Comités consultatifs. En particulier, durant l'exercice 2008, prendre en compte les rapports d'examens indépendants pour la GNSO, l'ALAC (At Large Advisory Committee – Comité consultatif At Large), le RSSAC (Root Server Advisory Committee – Comité consultatif du serveur racine) et le SSAC (Security and Stability Advisory Committee – Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité), développer et mettre en œuvre des recommandations afin d'améliorer ces entités, effectuer un examen de la ccNSO et de l'ASO (Address Supporting Organization – Organisation de soutien des adresses).
 - 6.11.2. Collaborer avec la communauté afin d'identifier et de mettre en œuvre des améliorations du soutien et des processus des politiques, notamment le processus de développement des politiques.
 - 6.11.3. Développer et mettre en œuvre un processus d'évaluation et d'examen de tous les travaux de l'ICANN sur la politique de consensus, y compris le développement, la mise en œuvre et l'impact
 - 6.11.4. Élargir et approfondir la capacité de travail sur le développement des politiques dans les organisations de soutien afin de permettre la répartition des tâches entre un plus grand nombre de parties.
 - 6.11.5. Assister la planification régulière pour apporter un soutien à la gestion efficace des ressources pour les travaux sur les politiques.
 - 6.11.6. Procurer aux organisations de soutien et aux Comités consultatifs le niveau correct de personnel et autres soutiens afin de faciliter un développement des politiques qui soit efficace et tangible.
 - 6.11.7. Améliorer la coopération et la coordination des activités du Comité consultatif gouvernemental (Governmental Advisory Committee – GAC) avec le conseil d'administration de l'ICANN et avec d'autres groupes de constituants, en particulier afin de faciliter l'engagement

effectif du GAC dans les processus et prendre en compte ses conseils en matière de politique.

Développement de compétences

- 6.12. Dans chaque région, continuer à collaborer avec les managers et opérateurs des TLD de codes de pays, les communautés Internet locales (y compris les gouvernements, la Isoc (Internet Society), le secteur privé et la société civile) et les organisations régionales (notamment les RIR (Regional Internet Registry - registres Internet régionaux) afin de développer et suivre les programmes de sensibilisation pour leur région et améliorer les capacités en matière du système d'identificateurs uniques, y compris les services d'adresses IP, de noms de domaines et de gestion des racines :
 - 6.12.1. poursuivre les travaux actuels dans chaque région en maintenant une liaison active constante avec les organisations régionales.
 - 6.12.2. en collaboration avec le ccNSO, développer les bonnes pratiques recommandées pour les aspects techniques de la gestion du DNS dans les ccTLD.
 - 6.12.3. développer le savoir-faire existant dans les ccTLD afin de faciliter les communications dans des langues que connaissent les participants.

7. Renforcer la responsabilité et la gouvernance

Accord conjoint de projet/ Affirmation des exigences concernant les responsabilités

- 7.1. Remplir les obligations de l'ICANN décrites dans l'accord conjoint de projet et poursuivre la mission de l'ICANN ainsi que définie à l'origine, conformément aux besoins de la communauté mondiale de l'ICANN.
- 7.2. Par le biais du GAC, impliquer les gouvernements dans le planning de la transition.
- 7.3. Continuer de formaliser les relations avec les groupes de participants de l'ICANN.
- 7.4. Maintenir un contact étroit avec les principaux participants afin de définir les étapes de progression en matière de transition du système Internet d'identificateurs uniques vers la gestion par le secteur privé.
- 7.5. Comme requis par la résolution du conseil d'administration du 29 septembre 2006 adoptant l'affirmation des responsabilités, examiner la structure administrative appropriée pour l'ICANN.

Responsabilité et transparence

- 7.6. Prendre en compte le rapport d'examen du Comité de nomination, développer et mettre en œuvre des recommandations afin d'améliorer l'aptitude de l'ICANN à recruter pour des postes clés de dirigeants.
- 7.7. Prendre en compte le rapport d'examen du conseil d'administration, développer et mettre en œuvre des recommandations afin d'améliorer encore l'efficacité du conseil d'administration de l'ICANN.
- 7.8. Mettre en œuvre des mécanismes de rapports à rédiger sur l'ouverture de l'ICANN, sa transparence, son inclusivité, ainsi que sur son environnement multilatéral et multi-participants :
 - 7.8.1. rédiger des rapports annuels destinés à la communauté.
 - 7.8.2. insérer des principes de gestion opérationnels incluant les meilleures pratiques de gouvernance.
 - 7.8.3. mesurer et comparer la responsabilité et la transparence de l'ICANN, et mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de responsabilité et de transparence.
 - 7.8.4. assurer la responsabilité effective vis à vis des participants de l'ICANN et de la communauté.

Rôle de l'ICANN dans l'arène internationale

- 7.9. Continuer de coopérer et de renforcer les relations avec les partenaires clés selon les besoins afin d'aider l'ICANN à exécuter sa mission, notamment par le biais de mécanismes et de forums existants. Reconnaître et identifier spécifiquement le rôle des groupes techniques, des groupes de création de politiques, des groupes consultatifs, gouvernementaux, régionaux, des groupes de service et éducatifs avec qui l'ICANN est partenaire ; ceci offrira une première étape vers l'amélioration de la participation et de la sensibilisation au modèle et au mandat de l'ICANN.
- 7.10. Identifier les principaux forums avec lesquels l'ICANN collaborera pour :

- 7.10.1. aider à gérer les questions associées aux domaines d'attribution de l'ICANN, mais n'en faisant pas partie
- 7.10.2. faciliter la mission de l'ICANN en engageant ceux qui n'interviennent pas habituellement dans les forums associés à l'ICANN.

8. Garantir la stabilité et la responsabilité financières

- 8.1. Développer et mettre en œuvre des plans pour créer un fond de réserve et rechercher des stratégies d'investissement appropriées pour ce fond.
- 8.2. Continuer d'améliorer le plan opérationnel et le processus budgétaire afin qu'ils articulent clairement les initiatives prévues de l'ICANN et qu'ils puissent servir de base pour les rapports à présenter à la communauté sur ces initiatives. Soutenir la mise en priorité par la communauté des initiatives commerciales et de l'excellence opérationnelle de l'ICANN.
 - 8.2.1. Procéder simultanément aux consultations sur le plan opérationnel initial et sur le budget, afin de mieux aligner les priorités/avantages opérationnels avec leurs coûts.
 - 8.2.2. Élaborer des plans opérationnels et des estimations budgétaires sommaires en ciblant plusieurs exercices, en prenant notamment en compte plusieurs scénarios possibles pour l'essor des nouveaux gTLD.
 - 8.2.3. Comparer les aspects des frais et recettes de l'ICANN à ceux d'autres organisations afin de mieux comprendre sa performance financière et son efficacité.
 - 8.2.4. Continuer de rechercher des moyens d'apporter davantage de diversité à la structure de revenus de l'ICANN, notamment les nouvelles sources de revenus possibles et réexaminer la combinaison de revenus actuelle.
- 8.3. Développer des méthodologies de planning appropriées pour les politiques, les opérations et autres charges de travail. Surveiller les charges de travail et analyser les implications d'une demande accrue sur les processus de l'ICANN. Identifier et développer des moyens d'améliorer l'extensibilité et réaliser ou trouver des économies d'échelle pour les opérations et le soutien du développement des politiques.
- 8.4. Continuer de mettre en œuvre des mesures permettant d'accroître l'efficacité et le rendement par des communications améliorées entre des personnels répartis dans le monde entier.

Annexe 3 : Développement du plan stratégique de juillet 2008 – juin 2011

Ce projet initial de plan repose sur une consultation ascendante et multiphasée de la communauté de l'ICANN. Il tente d'établir les points de vue de la communauté sur les principaux défis et opportunités qui se présenteront à l'ICANN au cours des trois prochaines années, tandis qu'elle continuera d'évoluer à titre d'organisation mondiale servant la communauté Internet afin de maintenir la stabilité et la sécurité des systèmes d'identificateurs uniques de l'Internet.

Le développement de ce plan stratégique a débuté au cours de la réunion de l'ICANN qui a eu lieu à San Juan en juin 2007. Une consultation étendue a été entreprise lors de cette réunion et des sessions ont eu lieu en anglais, en français et en espagnol, notamment une session pour la communauté des Caraïbes. Un forum en ligne a été établi, avec des questions rédigées en arabe, en anglais, en français et en espagnol. Pour la première fois, le forum de planning stratégique en ligne a reçu des réponses dans des langues autres que l'anglais.

Le personnel cadre de l'ICANN s'est réuni en juillet afin de discuter des questions stratégiques à prendre en compte dans le cadre du processus de planning. Le conseil d'administration a également tenu compte des questions stratégiques lors de sa retraite en août. Les questions soulevées lors de ces discussions ont été incluses dans la discussion sur le planning.

Les commentaires émanant du forum public, du conseil d'administration, du personnel et des sessions à San Juan ont été incorporés dans un numéro spécial publié en septembre 2007. Ces commentaires ont été sollicités par le biais d'un forum public figurant sur le site web de l'ICANN. Des consultations téléphoniques basées sur cet exposé de questions ont eu lieu avec les groupes de constituants. La version préliminaire du plan a été rédigée à partir de ces commentaires.

La version préliminaire du plan a été débattue lors de sessions de consultation pendant la réunion à Los Angeles. Des sessions ont été organisées avec la GNSO, le SSAC et les regroupements des fournisseurs de services Internet, des bureaux d'enregistrement, les regroupements sur la propriété intellectuelle et les regroupements des utilisateurs non commerciaux. Une session de consultation publique a été organisée avec traduction simultanée en anglais, français, espagnol et russe. Les membres du conseil d'administration sont intervenus à une session de consultation spéciale prévue et à la réunion du conseil d'administration. Des commentaires ont également été recueillis par le biais d'un forum en ligne.

Sur la base des réactions et commentaires recueillis par le biais de ces consultations, le plan a été remanié : plusieurs sections ont été ajoutées et un accent plus important a été mis sur les objectifs. Il a été soumis au conseil d'administration de l'ICANN pour que celui-ci l'adopte lors de sa réunion de décembre.

Annexe 4 : Adaptation des initiatives aux principaux défis et opportunités

<i>Principaux défis environnementaux</i>	<i>Priorité stratégique</i>
i. Le développement constant de l'Internet en tant que moyen de communication à l'échelle mondiale et la nécessité pour l'ICANN de répondre aux exigences d'une base de participants de toutes les régions du monde	1,6
ii. L'importance accrue de l'infrastructure de l'Internet pour une large gamme d'applications critiques commerciales et de communications	2
iii. La stabilité et la sécurité du système de noms de domaines (DNS) dans un environnement où les attaques se font de plus en plus fréquentes et de plus en plus sophistiquées, ainsi que l'utilisation d'identificateurs uniques pour faciliter et déguiser ces attaques	2
iv. Le grand nombre de comportements abusifs et malveillants dans l'environnement Internet et susceptibles d'être référés à l'ICANN	2
v. Le maintien de la stabilité face à l'évolution attendue avec l'augmentation du nombre de périphériques connectés à Internet, du nombre d'utilisateurs et du nombre de noms de domaine suite à l'introduction d'IDN et du processus de nouveaux gTLD	5
vi. Les modifications de la constitution de la communauté de l'ICANN découlant de la mise en œuvre des IDN, notamment le nombre accru des distributeurs et utilisateurs de noms de domaine provenant de territoires dont la langue n'est pas l'anglais	4,6
vii. La réduction de la réserve d'adresses IPv4 non attribuées de l'IANA d'ici 2011	3
viii. L'évolution constante des applications et des modèles commerciaux qui ont recours à l'Internet, notamment le marché des noms de domaines et les algorithmes de publicité en ligne	4
ix. La fracturation possible du système actuel, entraînée peut-être par l'insatisfaction éprouvée vis à vis de ce que l'on estime être des restrictions imposées par les protocoles techniques ou par les actes d'un ou de plusieurs gouvernements	1,2,7
x. Le rôle approprié que doit jouer l'ICANN dans le vaste groupe d'entités internationales et autres entités de gouvernance mondiale intervenant dans les fonctions de l'Internet	7
<i>Principaux défis organisationnels</i>	
i. ii.	7
ii. Le maintien d'un niveau optimal de transparence et de responsabilité	7
iii. L'obligation organisationnelle définie dans les statuts, à savoir la révision régulière des structures de l'ICANN	6
iv. L'obligation constante de réviser et de renouveler les processus de l'ICANN afin de fonctionner efficacement et de façon rentable	6
v. Des augmentations substantielles du volume de travail à effectuer en matière de politiques et de gestion	6
vi. La gestion efficace du développement opportun des politiques dans une organisation composée principalement de bénévoles	6
vii. Le maintien d'une communication efficace avec une audience mondiale de participants à l'ICANN ayant différents niveaux de connaissances sur le fonctionnement du DNS	6